



# PÉTITION

## Promu/promouvables, un recul inacceptable !

Le ratio pour accéder au Hors classe vient enfin d'être publié. Il est maintenu à 12% en 2015 mais diminué à 11%, puis 10%, respectivement en 2016 et 2017.

### **Le salaire de la colère**

Parmi les psychologues, 60 % sont contractuels et n'ont pas accès à la grille Hors classe. Nous dénonçons ce déclassement dès l'accès à l'emploi.

Le nombre de psychologues de classe normale pouvant accéder à la grille Hors classe dépend directement du nombre de titulaires dans l'établissement.

Ainsi, le nombre de titulaires qui accèdent au Hors classe est en diminution.

### **La reconnaissance se construit dans la lutte**

C'est grâce à l'engagement du plus grand nombre dans le mouvement en 2011 que nous avons obtenu, entre autre, une augmentation du quota de 6% à 12%.

Depuis cette date, la situation s'est fortement dégradée.

Une attention particulière devait être portée aux 3 215 psychologues éligibles au dispositif de la résorption de l'emploi précaire selon les propos du ministère lors des derniers comités de suivi de juin et octobre 2013. Il n'en est rien !

La mise en œuvre des concours de la résorption de l'emploi précaire n'a même pas franchi le seuil des 50% des ayants droit dont certains sont en poste depuis fort longtemps. Autant de titulaires en moins, c'est inacceptable !

Par cette pétition nous exigeons que le quota de passage en Hors classe soit révisé en augmentation pour les années suivantes.



## **SIGNEZ LA PETITION**

### **Promu/promouvables, un recul inacceptable !**

NOM et Prénom	ETABLISSEMENT	SIGNATURE

### **Pétition à retourner à l'UFMICT-CGT**

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 55 82 87 57

BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil

**Site internet** : [www.sante.cgt.fr/](http://www.sante.cgt.fr/) • **e-mail** : [ufmict@sante.cgt.fr](mailto:ufmict@sante.cgt.fr)